

3X7 ENERGIES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros

Siège social : 3060, route du Château

14100 SAINT GERMAIN DU LIVET

RCS LISIEUX 949 098 123

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre,

La Société **3X7 CONSULTING**,

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social sis 1, Le Tertre – 27330 LA VIEILLE-LYRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro 821 297 660, représentée par son gérant, Monsieur Christophe DELABRE,

Propriétaire de la totalité des 5 000 actions de 1 euro chacune composant le capital social de la Société 3X7 ENERGIES,

Associée unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *Changement d'objet social ;*
- *Modification corrélative de l'article 2 des statuts ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIERE DECISION – Changement d'objet social

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2026, et dont l'activité devient :

- La location et la vente de trottinettes électriques tout terrain aux particuliers et aux professionnels ;
- Toutes prestations publicitaires et commerciales en lien avec l'usage des trottinettes électriques ;
- L'exploitation de la marque Pays d'Auge EVASION ;

L'associée unique décide par ailleurs de supprimer la raison d'être de la société et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence.

De ce qui précède, l'article 2 des statuts est modifié et désormais rédigé de la façon suivante :

« ARTICLE 2 – *Objet social*

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- ***La location et la vente de trottinettes électriques tout terrain aux particuliers et aux professionnels ;***
- ***Toutes prestations publicitaires et commerciales en lien avec l'usage des trottinettes électriques ;***
- ***L'exploitation de la marque Pays d'Auge EVASION ;***

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;*
- *la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.*

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

DEUXIEME DECISION – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, l'associée unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

3X7 CONSULTING,

Associée unique, Présidente

Représentée par M. Christophe DELABRE

Signé par :

8365C2E0D6B04CE...